

Ce qui reste(ra) toujours de l'urgence

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Ce qui reste(ra) toujours de l'urgence / sous la direction scientifique de Stéphanie Hennette-Vauchez

Autre(s) responsabilité(s) : Hennette-Vauchez, Stéphanie (Directeur de publication)
Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux Nanterre - Collectivité éditrice
France, Défenseur des droits - Collectivité éditrice

Publication : [Bayonne] : Institut universitaire Varenne, 2018

Description matérielle : 1 vol. (388 p.) : couv. ill. en coul. ; 24 cm

Collection : Collection colloques & essais 2269-0719 69

ISBN : 978-2-37032-177-0

EAN : 9782370321770 br.

Appartient à la collection : Colloques & essais 2269-0719 69

Autre variante du titre : [Ce qui reste toujours de l'urgence.]
[Ce qui restera toujours de l'urgence.]

Classification décimale Dewey : 343.440 1

Note sur la responsabilité : Ouvrage issu d'un travail de recherche mené au sein du CREDOF, Centre de recherche et d'études sur les droits fondamentaux de l'Université de Paris Nanterre, dans le cadre d'une convention de recherche avec le Défenseur des droits (convention n°2016-DDD CREDOF, juin 2016-avril 2018), sur l'état d'urgence tel qu'il été proclamé en France le 14 novembre 2015

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4e de couverture indique : "Le présent ouvrage est le fruit d'un travail de recherche collectif mené, au sein du CREDOF, sur la portée conceptuelle, institutionnelle, matérielle et juridictionnelle de l'état d'urgence. Ce régime juridique particulier, sous l'empire duquel la France a formellement vécu du 14 novembre 2015 au 1er novembre 2017, méritait en effet d'être analysé sous ces différents aspects. Quels rapports l'état d'urgence entretient-il avec l'Etat de droit ? Un tel régime se

rencontre-t-il partout - et sinon, quelles en sont les spécificités françaises ? Comment fonctionnent le jeu institutionnel, les contre-pouvoirs et contrôles divers, lorsque l'état d'urgence est durablement ancré dans l'ordre juridique ? Quels sont les domaines affectés par l'état d'urgence peut-il être restreint au strict champ de la lutte contre le terrorisme ou affecte-t-il de manière plus générale les droits et libertés fondamentaux ? Quelle est l'intensité du contrôle effectué par les juges sur les mesures prises sur le fondement de l'état d'urgence ? Sur tous ces points, les chercheuses du CREDOF apportent ici, dans le cadre d'une convention de recherche avec le Défenseur des droits, une analyse précise et inédite, qui se base notamment sur l'exploitation d'un vaste corpus de décisions (jugements, arrêts, ordonnances) rendues par le juge administratif ici placé en première ligne ? à travers notamment le référé-liberté. L'expérience 2015-2017 de l'état d'urgence aura été marquée par de nombreuses spécificités qui la distinguent assez largement des expériences antérieures. Son application fut longue (près de deux années) et vigoureuse (on estime à plus de 10000 le nombre de décisions administratives prises sur son fondement). Son contenu même aura singulièrement évolué entre novembre 2015 et novembre 2017, au gré de bis de prorogation qui bien souvent l'ont également substantiellement modifié. Le contrôle juridictionnel auquel il a donné lieu est lui aussi riche d'enseignements. L'étude du CREDOF fournit de précieux éléments d'analyse."

Sujet - Nom commun : Mesures d'exception -- France -- 1990-2020

Pouvoirs exceptionnels -- France -- 1990-2020

Urgence (droit public) -- France -- 1990-2020

Droits de l'homme -- France -- 1990-2020